Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212902100-20260504-DELIB20260512-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSDU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 27 avril 2026 **Date de publication :** Jeudi 7 mai 2026	Le lundi quatre mai deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire *Etaient présents* : MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, CRENN Nadia, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, CADIOU Martial, LE GALL Gisèle, COMBOT Estelle, LE VERGE Hubert, BOULAIRE Véronique, PELHATRE Armelle, LENOIR Benoît, TREVIEN Laurence, LE GALL Sandra, KERRIOU Nolwenn, QUIVIGER Julien, CADIOU Nicolas, ROUE Maëlle, GUILLERM Philippe KERMOAL Morgane *Secrétaire de Séance* : Véronique BOULAIRE
Membres : *En exercice :* 23 *Présents :* 19 *Votants :* 22* *Pour :* 22 *Abstention :* *Contre :*	
Délibération N° 2026 05 12	*Absents excusés* : BOULC'H Philippe (Pouvoir donné à MIOSSEC Gilbert), LERROL Nicolas (Pouvoir donné à BODERIOU Grégory), BRAS Philippe (Pouvoir donné à GUILLERM Philippe)

Objet : **Commission d'Appel d'Offres**

Monsieur Gilbert Miossec, Maire de la Commune

EXPOSE à l'assemblée la nécessité de créer une Commission d'Appel d'Offres

PROPOSE aux membres de l'assemblée de faire procéder à l'élection.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dont les articles Articles L. 1411-5, L. 1414-2, L. 1414-3, L. 1414-4, L. 2121-21, L. 2122-18, D. 1411-3, D. 1411-4 et D.1411-5

DECIDENT de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044 Rennes Cédex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site wwwtelerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212902100-20260504-DELIB20260512-DE

Deux listes ont été déposées auprès de Monsieur le Maire :

- Liste « David Le Scanf »

David Le Scanf
Grégory Bodériou
Martial Cadiou
Nicolas Cadiou
Julien Quiviger
Maëlle Roué

- Liste « Philippe Bras »

Philippe Bras
Philippe Guillerm
Morgane Kermoal

L'Assemblée se prononce à l'unanimité pour un vote à main levée à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres, conformément à l'Article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

EXPOSENT les résultats du vote, lesquels se présentent comme suit :

Suffrages exprimés : 22 (VINGT-DEUX)

Résultats du scrutin

- Nombre de votants : 22 (VINGT-DEUX)

- Nombre d'abstention : 0 (ZERO)

- Nombre total de suffrages exprimés : 23 (VINGT-DEUX)

- Nombre de suffrages obtenus :

Liste « David Le Scanf » : 20 voix (VINGT VOIX)
Liste « Philippe Bras » : 2 voix (DEUX VOIX)

La répartition des sièges conduit aux résultats suivants :

. Liste « David Le Scanf » : 2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants

. Liste « Philippe Bras » : 1 siège de titulaire et 1 siège de suppléant.

…/…

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212902100-20260504-DELIB20260512-DE

.../...

EXPOSENT que sont donc désignés membres de la commission de délégation de service public :

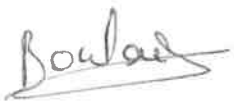
- en qualité de membres titulaires :
David Le Scanf
Grégory Bodériou
Philippe Bras

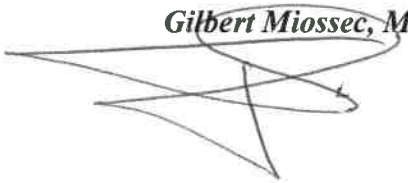
- en qualité de membres suppléants :

Martial Cadiou
Nicolas Cadiou
Philippe Guillerm

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi quatre mai deux mil vingt-six.

Véronique Boulaire, Secrétaire de séance ***Gilbert Miossec, Maire***





La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044 Rennes Cédex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site wwwtelerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication